Pour le compte de

GRENOBLE - ALPES MÉTROPOLE

Contrat 0467666 / 76

Adresse desservie
MOUMM ABONNE TYPE
HAMEAU LE BOURG
38450 MIRIBEL LANCHATRE

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
www.eauxdegrenoblealpes.fr

Nous contacter
04 57 04 07 77
Espace Abonnés sur notre site internet

Courriers
SPL Eaux de Grenoble Alpes
6, rue Colonel Dumont CS 80138
38003 Grenoble Cedex 1

Accueil
43 avenue du Maquis de l'Oisans 38800 Le Pont de Claix
Lundi au jeudi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

MOUMM ABONNE TYPE
HAMEAU LE BOURG
38450 MIRIBEL LANCHATRE

Message(s)

facture individuelle n° 102162325 du 21 février 2018

Votre consommation **120 m³**

	€ TTC
Production et distribution de l'eau potable	177,55
Collecte et traitement des eaux usées	158,58
Organismes publics	57,17
Total	393,30

NET A PAYER **393,30**

Prix au litre : 0,00291 € TTC (hors parts fixes)
Montant total des parts fixes : 43,57 € TTC

Facture à régler au plus tard le
Règlement sans escompte

Modalités de paiement à votre disposition au verso du TIP SEPA

« Tout retard de paiement expose à des pénalités au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'au versement, pour les abonnés concernés, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros selon le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 »

SPECIMEN

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR80ZZZ455343
RUM : TIP001581000000004676660102162325

MOUMM ABONNE TYPE
HAMEAU LE BOURG
38450 MIRIBEL LANCHATRE

Montant : 393,30 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002904676666 ABONNE TYPE

001581004105 190000000046766601021623259361 51 39330

Détail de votre consommation

N° compteur	Diamètre (mm)	Période(s) de consommation	Ancien index	Nouvel index	Consommation

Volume à facturer 120

Détail de votre facture

		Quantité	Prix unitaire HT €	Montant HT €	TVA %	Montant TTC €
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE						
Part fixe - Métropole - DIAMETRE 15	du 01/01/18 au 31/12/18	2	17,000000	34,00	5,50	35,87
Consommation - Métropole	du 01/01/18 au 31/12/18	120	1,072500	128,70	5,50	135,78
Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau	du 01/01/18 au 31/12/18	120	0,046600	5,60	5,50	5,90
	Sous-total			168,30		177,55
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES						
Part fixe - Métropole	du 01/01/18 au 31/12/18	2	3,500000	7,00	10,00	7,70
Consommation assainissement collectif - Métropole	du 01/01/18 au 31/12/18	120	1,143000	137,16	10,00	150,88
	Sous-total			144,16		158,58
ORGANISMES PUBLICS						
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau		120	0,290000	34,80	5,50	36,71
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau		120	0,155000	18,60	10,00	20,46
	Sous-total			53,40		57,17

Total général hors taxes	365,86 €
Montant TVA 5,50 % acquittée sur les débits	11,16 € pour un total HT de 203,10 €
Montant TVA 10,00 % acquittée sur les débits	16,28 € pour un total HT de 162,76 €
Total général TTC	393,30 €
NET A PAYER	**393,30**

SPL Eaux de Grenoble Alpes Société Publique Locale au capital de 7 056 000 euros, N°TVA intra : FR34799344189, RCS Grenoble : 799 344 189 00011, Code APE : 3600Z
ICS : FR80ZZZ455343

Explications

PART(S) FIXE(S) :
Redevance(s) de frais et/ou d'abonnement(s) et/ou de location et entretien compteur.
EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.
EAUX USEES :
Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement en station d'épuration.

SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES :
Société Publique Locale, opérateur 100% public de tout ou partie du service de l'eau.
GRENOBLE-ALPES METROPOLE :
Collectivité territoriale organisatrice, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain.
REDEVANCE PRELEVEMENT :
Redevance collectée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), établissement public d'Etat, qui aide financièrement les communes à s'équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et qui subventionne les travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION et MODERNISATION DES RESEAUX :
Redevances collectées par l'Agence de l'Eau RMC pour aider financièrement les communes à lutter contre la pollution.

VOIES DE RECOURS :
Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € et le tribunal de grande instance au-delà de ce seuil.

Modalités de paiement

- Mensualisation ou prélèvement simple. Demandez-nous un mandat SEPA !
- Carte Bancaire en ligne sur www.eauxdegrenoblealpes.fr
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois
- Chèque libellé à Eaux de Grenoble Alpes et joint au TIP non signé
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR76 1382 5002 0008 0080 5233 944
- Espèces sans frais à La Poste à l'aide du code barre ci-dessous

TREP804676660102162325000393304O